

دائما أقرب

**Direction Opérationnelle des Télécommunications  
de Mostaganem.**

Sous-direction technique  
Département réseau d'accès

Réf: AT/DOT27/SDT/ DRA/88/2025.

A:

**Monsieur Le Gérant de l'Entreprise Krechiche Bouziane  
Sayada Mostaganem.**

Objet: Mise en demeure (1ere).

Travaux d'assainissement de canalisation au niveau des  
Zones CMP Mostaganem 1 et Mostaganem 2.

ODS :N°104 du 24/03/2025.

J'ai le regret de vous informer que malgré les recommandations qui vous  
ont été données et malgré les rappels par voie téléphoniques pour la fourniture  
des dalles , aucune suite ne m'a été réservée à ce jour et uniquement une  
quantité de 5 dalles 99X63X5 a été fournie .

Par ailleurs ,je vous informe que les services techniques d'Algérie  
Télécom de Mostaganem rencontrent des difficultés pour vous contacter et  
plusieurs appels sans réponse (appels du 04 mai à 10H 12 MN , 13H26 MN ,  
14H32MN et Le 05 Mai à 9 H 25MN) .

A cet effet ,et devant le risque majeure que présente les dalles cassées  
aux piétons , je vous mets en demeure dans un délais de Quarante Huit  
Heures pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier la  
situation.

A défaut, des mesures coercitives seront prises à l'encontre de votre  
entreprise conformément aux clauses du contrat .

**Mostaganem Le 05/05/2025**



  
SIGNÉ : HABIB CHANOUN